

# La grille tarifaire 2018 :

Tarifs à compter du 03 septembre 2018 (délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018)

				Péaule et conventionnées					
Le tarif appliqué est défini proportionnellement au QF entre les tarifs minimums et maximums				Code Tarifaire	Tarif mini en € QF ≤ 300	Tarif maxi en € QF ≥ 1800	Tarif Hors Convention mini en € QF ≤ 300	Tarif Hors Convention maxi en € QF ≥ 1800	
<b>TEMPS EXTRASCOLAIRES</b>	ACTIVITES PRESTATAIRES (hors repas et goûter).	SANS	TARIF 1/2 J	A	3,7	4,7	4,7	5,7	
			TARIF JOURNEE	B	5,7	8,4	8,4	11,4	
	SEMAINE (uniquement en été).					37,7	46,8	46,8	63,6
	ACTIVITES PRESTATAIRES (hors repas et goûter).	AVEC		TARIF 1	C	6,5	8,4	8,4	11,3
				TARIF 2	D	10,2	13,1	13,1	17,7
				TARIF 3	E	12,4	16,7	16,7	22,7
				TARIF 4	F	15	18,8	18,8	25,5
				TARIF 5	G	19,2	25	25	34
	SEJOURS:			TARIF 1	H	74,1	86,4	86,4	117,6
				TARIF 2	I	86,4	103	103	139,8
				TARIF 3	J	118,6	140,4	140,4	191,2
				TARIF 4	K	150,8	174,8	174,8	237,9
	Forfait d'adhésion à l'Espace Jeunes					5			
<b>TEMPS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES</b>	REPAS		Enfant		3,3	3,8	3,3	3,8	
			repas imprévu		4,7	5,2	4,7	5,2	
			Adulte		5	5	5	5	
		GOUTER (facturé pour toutes présences en périscolaire et après-midi ou journées à l'ALSH extrascolaire).			0,5	0,5	0,5	0,5	
		ACCUEIL PERISCOLAIRE ET GARDERIE EXTRASCOLAIRE (au quart d'heure).			0,44	0,52	0,44	0,52	

Selon la commune de résidence des usagers, une gamme de tarif est appliquée :

- Péaule et communes conventionnées,
- Communes d'Arc Sud Bretagne (hors ci-dessus).

Pour toutes ces communes, les tarifs minimums appliqués sont fonction du quotient familial inférieur ou égal à 300, quant aux tarifs maximums, ils seront fixés par rapport à un quotient familial supérieur ou égal à 1 800.

Pour le quotient familial qui définit les tarifs du foyer, il est indispensable de fournir son avis d'imposition N-1 avant le 1er janvier de l'année N. A défaut, cette mise à jour ne pourra se faire qu'à compter du mois en cours.

Pour les autres communes, les tarifs hors convention au quotient supérieur ou égal à 1800 € sont appliqués.